

Module d'apprentissage : la liberté individuelle et ses limites

Sujet du module:

La vie sociale et le respect des personnes : la liberté individuelle et ses limites

Domaine disciplinaire : Instruction morale

Cycle et enseignants concernés : Cycle 3

Objectifs de la formation :

- Permettre aux enseignants l'appropriation de la démarche en instruction morale, préconisée par la circulaire d'août 2011
- Amener les enseignants à s'interroger sur la conception et la mise en œuvre de séquences en instruction morale
- Proposer des situations et des outils permettant la pratique du débat en instruction morale

Remarque portant sur l'ensemble du module : L'enseignement de la morale

La séquence proposée dans le module prend appui sur le **poème Liberté d'Éluard**, une **maxime** et des **situations concrètes**, familières aux élèves.

Le poème vient en amorce à l'étude de la notion. La maxime et les situations concrètes permettent la réflexion, le débat, la production d'une trace écrite finale.

La maxime que l'on peut définir comme un « court discours achevé » est analysée et mémorisée par la classe. Elle est accompagnée de situations concrètes et du poème, afin de la contextualiser. Elle amorce la réflexion. Elle a aussi une place importante dans la trace écrite finale, puisqu'elle illustre ce qui vient d'être étudié et aide à faire comprendre la notion de liberté. On peut évacuer l'idée que la maxime est le temps du matin. Une séance en instruction morale peut être menée en fin de journée, en plusieurs phases au cours de la journée, sur plusieurs jours. L'enseignant adaptera les différentes phases proposées en fonction de l'environnement scolaire.

L'écrit est présent à toutes les étapes de la réflexion : en trace individuelle après la découverte d'une maxime, à la fin des échanges, de la confrontation d'idées. Il permet de garder en mémoire. Il est aussi une aide au cheminement et à la réflexion. La trace écrite finale est le support commun à tous. Elle est le reflet d'une « interprétation clarifiée et partagée ».

Le cahier en instruction morale est à la fois le support des écrits personnels et celui des traces écrites collectives. Dater ces traces écrites peut aider aux retours en arrière et aux inférences. Elles peuvent être évolutives. Il est possible de les compléter, d'en modifier l'esprit, d'y ajouter des « amendements », tout au long de l'année.

Le débat est l'occasion d'un échange et il est préférable qu'il soit relativement court. Il rend possible le consensus et la production de la trace écrite. L'enseignant fait en sorte que la parole de tous soit entendue pour adopter un point de vue commun. Il accompagne les élèves par l'étayage, en maîtrisant les techniques du dialogue avec les élèves. Il guide, régule les moments d'échange et amène vers l'argumentation.

1 - Connaissances que l'enseignant doit maîtriser à son niveau

Trois grandes conceptions de la morale:

- **le déontologisme** (centré sur l'acte) chez Kant met en avant une morale du **devoir** qui est un impératif catégorique. Il s'agit pour l'individu de toujours respecter les règles d'action **universalisables** et ce quelles que soient les conséquences. Il repose sur la notion de devoir : le bien dépend de la conformité de l'acte.
- **le perfectionnisme** (centré sur l'agent) de Descartes, de Spinoza et Leibniz met en avant la recherche de l'**excellence**, l'amélioration de l'individu et la joie que procure le progrès. Il repose sur la notion de vertu : le bien dépend de la qualité de l'agent.
- **Le conséquentialisme** (centré sur les effets) est le courant dominant à l'heure actuelle. Chez les conséquentialistes, le concept principal de la morale est celui du **devoir**. Mais, à la différence des déontologistes, les conséquentialistes s'interrogent sur la **moralité des règles**. Pour eux, les règles sont justifiées concrètement, par les **valeurs visées**. Il repose sur la notion de bonheur : le bien dépend de la satisfaction produite ; une action est moralement juste si elle promeut le bien, entendu comme augmentation du bonheur ou, au moins, comme diminution du malheur.

L'instruction morale aujourd'hui :

La morale est omniprésente dans la société. Il est donc légitime de l'enseigner. En 2008, l'instruction morale a un caractère nouveau, voire révolutionnaire. En effet, on estime que des connaissances peuvent être acquises. Il s'agit donc d'enseigner la morale ou en morale et on forme un homme, pas uniquement un citoyen. Les élèves doivent acquérir des connaissances, des pratiques, des usages sociaux. Ils apprennent la distinction entre le bien et le mal.

Les maximes proposées à la classe doivent être discutées, acceptées ou rejetées. Les maximes retenues dans la trace écrite de fin de séance sont à mémoriser.

Lors des séances, les élèves sont amenés à se mettre d'accord.

L'enseignement de la morale est conduit dans le respect de la laïcité. Il s'effectue dans la durée, avec des processus cumulatifs. Il s'apparente à la notion de culture générale.

La liberté individuelle : définition :

Le dictionnaire Robert distingue le sens étroit « la liberté c'est la situation de la personne qui n'est pas sous la dépendance absolue de quelqu'un » du sens large « état de celui qui ne subit aucune contrainte ».

L'histoire de la liberté (Françoise Martinetti):

Dans l'Antiquité grecque et romaine, on opposait les hommes libres et les esclaves qui étaient sous la dépendance d'un maître. Les esclaves pouvaient devenir libres par affranchissement. Chez les Romains, la catégorie des affranchis jouait, notamment à l'époque impériale, un rôle important.

Au Moyen-âge, on retrouve la notion d'affranchissement avec l'opposition serfs/paysans libres. Le serf était attaché à la terre et il pouvait être vendu. A cette époque, il est davantage question des libertés que de la liberté. Par exemple, les villes pouvaient se libérer de la tutelle d'un seigneur ou d'un évêque en obtenant des **franchises**, c'est-à-dire la liberté de s'administrer elles-mêmes. Il s'agit ici de liberté collective (pour un groupe d'hommes et de femmes) et non individuelle.

Sous l'Ancien Régime, des groupes sociaux différents combattent pour telle ou telle liberté. Mais cette conception de libertés diverses, précises, évolue vers une affirmation égalitaire de la liberté qui est liée à l'individu.

La liberté individuelle apparaît au XVI^e siècle avec **les humanistes** qui se proposent de libérer l'homme de l'inquiétude du péché. Un nouveau système de valeurs s'élabore, fondé sur la dignité et la liberté de l'homme face à Dieu. La liberté individuelle est définie pour la première fois en termes juridiques en Angleterre, dans l'**Habeas Corpus (1679)**.

Au XVIII^e siècle, les philosophes des **Lumières** vont proposer leur conception de la liberté et les révolutionnaires français s'inspirent de leurs idées. Dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ces derniers proclament : « **Les hommes naissent libres et égaux en droits** » (Article 1) et « **La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui** » (Article 4)

Au cours du XIX^e et du XX^e siècle, les libertés s'affirment progressivement en France. En 1869, **Thiers** définit, dans un discours resté célèbre, ce qu'il appelle « **les libertés nécessaires** » : la liberté individuelle, la liberté d'expression et notamment celle de la presse garanties par la Déclaration des Droits de l'Homme, la liberté des élections, la liberté de la représentation nationale et la liberté des actes du gouvernement.

Pendant l'entre-deux-guerres, les régimes totalitaires qui s'installent en Europe suppriment toutes les libertés : l'individu est embrigadé, de la naissance à la mort, dans des groupes. L'existence de l'individu n'est reconnue que par rapport au groupe : c'est la négation complète de la liberté.

La Déclaration Universelle des Droits de l'homme de 1948 définit quatre formes de libertés :

- La liberté de la personne (liberté d'aller et venir, vie privée, droit à la vie...)
- La liberté de l'esprit qui conduit au choix (liberté de conscience, de pensée, d'expression, syndicale...)
- La liberté « civile » qui donne à l'individu un statut privé (droit à une nationalité, de propriété...)
- La liberté de participer (droit de vote, liberté d'association...)

Et en 1950, la Convention européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales est rédigée dans le cadre du Conseil de l'Europe. Elle réaffirme : « *Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude* » (article 4) et « *Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté* » (article 5).

Au XX^e siècle, on emploie l'adjectif « *libre* » pour désigner des événements ou des situations particulières qui correspondent à une certaine conception de la liberté.

Pendant la Seconde guerre mondiale, on parle de « **France libre** ». Il s'agissait des Français qui n'avaient pas accepté la défaite de 1940 et qui ont continué à se battre pour libérer le territoire national. Le général De Gaulle est devenu ainsi le chef de la France libre. La « **zone libre** » était celle qui n'était pas occupée par les Allemands de 1940 à 1942 et qui était séparée de la zone occupée par une véritable frontière, la ligne de démarcation.

Au temps de la guerre froide (1947-1989), « **le monde libre** », pour les anticommunistes, représentait les pays non communistes. On évoquait beaucoup, à cette époque, la possibilité pour les pays de l'Est de procéder à « des élections libres » c'est-à-dire d'établir le multipartisme.

Aujourd'hui, les atteintes à la liberté sont nombreuses, liberté d'opinion, liberté religieuse, liberté d'aller et venir... Des associations comme Amnesty International interviennent auprès des Etats pour régler les problèmes individuels de personnes emprisonnées pour délit d'opinion.

Documents utilisables

- Progressions pour l'instruction civique et morale aux cycles 2 et 3 (arrêté du 21 novembre 2011, voir BO n°1 du 5 janvier 2012).
- Développer des compétences sociales et civiques au cycle 3 - Un autre regard sur l'instruction civique et morale/, Pierre Hess, Ariane Perge, Collection "Pratiques à partager", CNDP-CRDP, février 2012.
- L'instruction morale à l'école./ Collection "Ressources Formation", CNDP, avril 2012 (sous la direction de Jean-Michel Blanquer). Yves Cristofari, Henri-Georges Richon, Mickaël Devaux, Pierre Hess, Nathalie Dronne, Magali Rosa, CNDP – CRDP .

2 - Connaissances et attitudes à faire acquérir aux élèves

- Comprendre ce qu'est la liberté individuelle
- Connaître que l'on a des devoirs envers les autres
- Etre responsable de son comportement et de ses actes
- Participer à un échange, argumenter
- Se familiariser avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Documents utilisables

- La liberté c'est quoi ?, Oscar Brenifer – Frédéric Rébéna, NATHAN – Philozenfants
- Les philofables pour vivre ensemble, Michel Piquemal, ALBIN MICHEL
- La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 (affiche et document d'accompagnement)
- La Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948

3 - Place de cet enseignement dans la progression

Exercer sa liberté en pleine conscience des droits de chacun.

Pour cela, les élèves doivent être amenés à « réfléchir aux problèmes concrets posés par la vie en collectivité ». (Cours moyen première année)

Documents utilisables

- La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen

Remarques

Les élèves doivent :

- savoir que les lois adoptées en France sont conformes à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789
- connaître l'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (« les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ».)
- connaître et comprendre l'article 29 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (« L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle le libre et plein épanouissement de sa personnalité est possible ».)

4 - Élaboration d'une séquence d'apprentissage

Séquence : La liberté individuelle et ses limites : Peut-on faire tout ce que l'on veut au nom de la liberté ?

Objectif : Faire comprendre les liens qui existent entre la liberté personnelle et les contraintes de la vie sociale

Niveau : CM1 – CM2

Nombre de séances : 3

Durée de chaque séance :

- Séance 1 : 20 mn
- Séance 2 : 35 mn
- Séance 3 : 35 mn

SEANCE 1

Objectif spécifique : Amener les élèves à livrer leurs premières représentations de la liberté

- Lecture silencieuse et individuelle par la classe du poème Liberté de Paul Éluard
- Lecture par l'enseignant
- Collectivement, les élèves sont invités à dire et partager leur ressenti, après la lecture du poème
- Deux traces écrites peuvent être produites : un affichage réalisé par l'enseignant comme trace de tout ce qui a pu être dit et/ou la trace écrite de l'élève, consignée dans le cahier d'instruction morale

Recommandations :

- Le titre du poème n'est pas donné, afin d'effectuer une mise en projet : il sera question à la fin de la séquence, d'arriver à donner un titre au poème
- Le poème n'est pas lu dans sa totalité. En effet, les obstacles liés à la compréhension doivent être limités, afin de rester dans le domaine disciplinaire
- Lors du partage du ressenti, seuls les élèves qui le souhaitent prennent la parole
- Poser la question « Qu'est-ce que ce poème a créé chez vous ? » rend possible les expressions des ressentis et évite de laisser les élèves dans la simple explication de texte.
- Avant ce partage collectif, les élèves peuvent au préalable, laisser une trace de leur ressenti dans leur cahier d'instruction morale.
- Les traces écrites produites sont le recueil de représentations de la notion de liberté

SEANCE 2

Objectif spécifique: Faire comprendre la binarité de la maxime

Premier temps : présentation d'une maxime

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » Article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789

Deuxième temps : explicitation orale de la maxime

Il est question de :

- contextualiser la maxime et de présenter la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen
- faire comprendre le vocabulaire difficile (« consiste », « nuit », « autrui »)
- faire verbaliser la maxime avec des mots d'enfants
- recourir aux exemples à l'école, mais aussi dans la vie de tous les jours pour imaginer la maxime

Exemple de questions possibles :

- Connaissez-vous la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?
- Savez-vous pourquoi elle a été rédigée ?
- A votre avis, pourquoi cet article 4 a-t-il été rédigé ?
- A votre avis, que veut dire cette maxime ?
- Pouvez-vous donner des exemples qui pourraient expliquer cette maxime ?

Outils en complément :

- Un lexique des mots difficiles à proposer à la classe
- Une affiche de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Troisième temps : production de listes illustrant la liberté

Tout ce que j'ai envie de faire librement	Tout ce que je n'aimerais pas que l'on me fasse
<p><u>Réponses possibles :</u> <i>Manger uniquement ce que j'aime et ce qui me fait envie</i> <i>Aller à l'école tout seul</i> <i>Ne pas faire mes devoirs</i> <i>Me coucher tard</i> <i>Regarder tout le temps la télévision</i> <i>Pouvoir jouer avec mes copains dans la rue ou au parc</i> <i>Dire à la maîtresse qu'elle m'ennuie</i> <i>Dire à certains que je les déteste</i> <i>Taper celui qui m'a embêté ou blessé</i></p>	<p><u>Réponses possibles :</u> <i>Me donner à manger sans tenir compte de mes goûts</i> <i>Que l'on m'embête sur le chemin de l'école</i> <i>Que mes parents m'empêchent d'aller à l'école</i> <i>Que le voisin m'empêche de dormir en faisant du bruit, tard le soir</i> <i>Que mon ballon me soit pris par mes copains</i> <i>Que la maîtresse ne fasse pas attention à moi</i> <i>Que les autres me rejettent</i> <i>Me faire taper dans la cour de récréation ou ailleurs</i></p>

SEANCE 3

Objectif spécifique: Faire comprendre les limites de la liberté individuelle

Premier temps : temps d'appropriation de la maxime

Les élèves mémorisent collectivement la maxime. Puis, ils écrivent sur leur cahier d'instruction morale ce qu'ils ont compris de la maxime.

Deuxième temps : temps d'échanges en groupes

Cette activité en groupes, à partir d'un support ou d'une tâche bien définie permettant la discussion facilite le débat à venir. Ce travail préparatoire encourage aux premiers échanges, aux premières confrontations. Avec moins d'appréhension que face au groupe classe, les élèves peuvent commencer à dire leur opinion, à argumenter, à fournir des exemples concrets au sujet de la maxime et de la notion étudiée. Ceux « qui n'ont pas d'idées » peuvent s'approprier celles des autres. Ceux qui en ont beaucoup commencent à écouter celles des autres. L'enseignant circule dans les groupes, pour étayer, pour aider.

Deux activités sont possibles :

Activité n°1 :

Coche ce qui peut expliquer la maxime:

<input type="checkbox"/>	Je peux jouer au parc avec mes copains dans les aires de jeu
<input type="checkbox"/>	Je peux jouer au ballon dans la rue
<input type="checkbox"/>	Je peux circuler dans la rue en utilisant les trottoirs et en empruntant les passage-piétons
<input type="checkbox"/>	Je peux dire ce que je pense à condition de le dire correctement et poliment
<input type="checkbox"/>	Je peux écrire des petits mots sur les arbres
<input type="checkbox"/>	Avant de parler, il faut réfléchir aux conséquences de ce qu'on dit
<input type="checkbox"/>	Je peux jouer en classe pendant que les autres travaillent

Activité n°2 :

A partir des listes produites lors de la séance 2, demander aux groupes de rédiger leurs propres maximes.

Exemples de maximes à rédiger, à partir du schéma : Tout ce que j'ai envie de faire librement et tout ce que je n'aimerais pas que l'on me fasse

« J'aimerais bien qu'on m'achète un vélo, mais je n'aimerais pas qu'on me le vole. »

« Je voudrais pouvoir dire tout ce que je pense, mais je n'aimerais pas qu'on me rejette. »

« En discutant avec les autres, je propose mon point de vue, mais je dois les écouter les autres pour pouvoir être écouté à mon tour. »

« Je veux manger autant de chocolat que je le veux, mais je n'ai pas envie d'être malade. »

« Je n'ai pas les mêmes goûts que les autres, mais je travaille en commun avec les autres. »

« J'aimerais jouer uniquement avec mes amis, mais je n'aimerais pas être rejeté par d'autres. »

Troisième temps : le débat

Exemple de questions possibles :

- Pourquoi est-il nécessaire de jouer dans les parcs sur les aires de jeu ?
- A quoi le code de la route sert-il ?
- Pourquoi est-il dangereux de jouer au ballon dans la rue ?
- Vous avez le droit de vous exprimer à l'école. Pensez-vous que vous puissiez dire tout ce que vous voulez ?
- Qu'est-ce qu'une parole blessante ?
- Qu'est-ce que la liberté ?
- Pourquoi Paul Eluard utilise-t-il de très nombreuses fois le mot « liberté » dans son poème ?
- A votre avis, la liberté a-t-elle des limites ?
- Pourquoi la liberté a-t-elle des limites ?
- Que comprenez-vous de la maxime ?

Remarques :

Afin de parvenir à élaborer la trace écrite finale, reflet d'une « interprétation clarifiée et partagée », l'enseignant prendra appui sur les situations concrètes déjà évoquées, dans le but de faire comprendre et analyser des notions abstraites. Il peut être amené à effectuer de multiples retours vers ces situations concrètes. Il prend en compte les paroles des élèves et il doit réguler la prise de parole. Pour cela, il s'appuie sur la trace écrite. La prise de notes au tableau ou sur des affiches, le recours aux affichages déjà élaborés facilitent la régulation de l'enseignant, les échanges entre pairs et l'argumentation des élèves.

Afin de familiariser chacun aux techniques du débat, l'enseignant peut dans un premier temps travailler en demi-groupe.

Quatrième temps : la trace écrite

Elle doit être courte, simple, mais non simpliste. Il est nécessaire d'anticiper cette trace écrite, afin de ne pas verser dans le débat philosophique.

Indications pour la formalisation écrite des connaissances / Exemple de trace écrite

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. »

Chacun d'entre nous apprécie d'être libre et souhaite le rester. Mais, la liberté n'autorise pas tout. Faire tout ce qu'on veut peut déranger ou blesser les autres. La liberté de penser n'autorise pas à calomnier quelqu'un. La liberté de circuler obéit à des contraintes. La liberté individuelle ne peut s'exercer que dans le respect des Droits de l'homme.

5 - Évaluation des acquis des élèves

SEANCE 4 (20 mn)

Premier temps :

Echange oral collectif, au cours duquel le titre du poème est ajouté

Deuxième temps : Production écrite individuelle

- Production d'une ou deux strophes qui pourraient être ajoutées au poème Liberté de Paul Eluard
 - Ecriture de sa propre maxime, illustrant le travail de débat ou la trace écrite finale.
- > supports d'aide à la rédaction : les affichages réalisés, les listes produites, le poème

6 - Pour aller plus loin

Il existe plusieurs « types » de libertés au niveau de l'individu :

- La **liberté naturelle** : l'homme a le droit naturel d'employer ses facultés comme il l'entend ;
- La **liberté de mouvement** : reconnaît à l'homme le droit d'aller et venir librement sur le territoire national, ce qui inclut la possibilité d'y entrer ou d'en sortir. Cette liberté a été étendue en Europe grâce aux accords de Schengen, permettant la libre circulation des personnes dans l'espace de la Communauté Européenne ;
- La **liberté de culte** ainsi que la **liberté de conscience** : la liberté de culte permet à chaque individu de pratiquer la religion de son choix, la liberté de conscience permet de ne pas avoir de croyance religieuse. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen en fixe pour limite : l'absence de trouble à l'ordre public ;
- La **liberté d'opinion** consiste en la **liberté de pensée** associée à la **liberté d'expression** : elle permet à chacun de penser et d'exprimer ses pensées sans censure *préalable*, mais non sans sanctions, si cette liberté porte préjudice à quelqu'un. Elle va de pair avec la liberté de la presse, qui est celle d'un propriétaire de journal de dire ce qu'il veut dans son journal ;
- La **liberté civile** : elle s'inscrit dans le cadre d'un homme citoyen étant libre de ses actes, tant que ceux-ci ne nuisent pas à autrui et ne sont contraires à aucune loi. Cette liberté est très délicate d'application, en particulier en ce qui concerne le droit de la concurrence, puisque toute création de commerce nuit *par principe* aux commerces antérieurs existant dans le voisinage. On y associe souvent la maxime suivante : « **La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres** » ;
- La **liberté économique** : elle permet à chacun de percevoir des revenus de son travail et de pouvoir affecter ces derniers librement : liberté de travailler et de consommer. Nul ne peut se voir refuser *par principe* un emploi pour des considérations autres que de qualification professionnelle (par exemple sexe, origine ethnique, âge ou religion) ;
- La **liberté contractuelle** : les individus doivent être libres de définir eux-mêmes les termes des contrats qu'ils passent entre eux.

La **liberté civile**, la **liberté économique** et la **liberté contractuelle** ont un statut particulier, puisqu'il s'agit davantage de libéralisme économique que de libertés. Ces libertés n'ont guère de rapport avec les droits de l'homme. La liberté des prix et des salaires, le droit à la concurrence peuvent engendrer le capitalisme sauvage. Dans ce cas, les plus faibles au plan économique ne sont plus protégés par la loi.

Récapitulation des documents utilisables dans le cadre du module de formation :

	Intitulé du document	Nom du fichier	Localisation
1	Présentation de la circulaire n° 2011-131 du 25 août 2011 (publiée au BOEN du 1er septembre 2011) intitulée. <i>Instruction morale à l'école primaire</i>	Présentation de la circulaire du 25 août 2011 précisant les programmes en instruction civique et morale de 2008.	Sur le site IA 95 en Instruction civique et morale.
2	<u>Liberté</u> , Paul Éluard (extraits)	<u>Liberté</u> , Paul Éluard (extraits)	Ci-dessous
3	<u>Liberté</u> , Paul Éluard (poème complet)	<u>Liberté</u> , Paul Éluard (poème complet)	Ci-dessous

Liberté, Paul Éluard (extraits)

<p>Sur mes cahiers d'écolier Sur mon pupitre et les arbres Sur le sable de neige J'écris ton nom</p> <p>Sur les pages lues Sur toutes les pages blanches Pierre sang papier ou cendre J'écris ton nom</p> <p>Sur les images dorées Sur les armes des guerriers Sur la couronne des rois J'écris ton nom</p>	<p>Sur la jungle et le désert Sur les nids sur les genêts Sur l'écho de mon enfance J'écris ton nom</p> <p>Sur chaque bouffées d'aurore Sur la mer sur les bateaux Sur la montagne démente J'écris ton nom</p> <p>Sur la lampe qui s'allume Sur la lampe qui s'éteint Sur mes raisons réunies J'écris ton nom</p>	<p>Sur toute chair accordée Sur le front de mes amis Sur chaque main qui se tend J'écris ton nom</p> <p>Sur la santé revenue Sur le risque disparu Sur l'espoir sans souvenir J'écris ton nom</p> <p>Et par le pouvoir d'un mot Je recommence ma vie Je suis né pour te connaître Pour te nommer</p> <p>Paul Éluard</p>
---	---	---

Liberté, Paul Éluard (poème complet)

Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable de neige
J'écris ton nom

Sur les pages lues
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre
J'écris ton nom

Sur les images dorées
Sur les armes des guerriers
Sur la couronne des rois
J'écris ton nom

Sur la jungle et le désert
Sur les nids sur les genêts
Sur l'écho de mon enfance
J'écris ton nom

Sur les merveilles des nuits
Sur le pain blanc des journées
Sur les saisons fiancées
J'écris ton nom

Sur tous mes chiffons d'azur
Sur l'étang soleil moisi
Sur le lac lune vivante
J'écris ton nom

Sur les champs sur l'horizon
Sur les ailes des oiseaux
Et sur le moulin des ombres
J'écris ton nom

Sur chaque bouffées d'aurore
Sur la mer sur les bateaux
Sur la montagne démente
J'écris ton nom

Sur la mousse des nuages
Sur les sueurs de l'orage
Sur la pluie épaisse et fade
J'écris ton nom

Sur les formes scintillantes
Sur les cloches des couleurs
Sur la vérité physique
J'écris ton nom

Sur les sentiers éveillés
Sur les routes déployées
Sur les places qui débordent
J'écris ton nom

Sur la lampe qui s'allume
Sur la lampe qui s'éteint
Sur mes raisons réunies
J'écris ton nom

Sur le fruit coupé en deux
Du miroir et de ma chambre
Sur mon lit coquille vide
J'écris ton nom

Sur mon chien gourmand et tendre
Sur ses oreilles dressées
Sur sa patte maladroite
J'écris ton nom

Sur le tremplin de ma porte
Sur les objets familiers
Sur le flot du feu béni
J'écris ton nom

Sur toute chair accordée
Sur le front de mes amis
Sur chaque main qui se tend
J'écris ton nom

Sur la vitre des surprises
Sur les lèvres attendries
Bien au-dessus du silence
J'écris ton nom

Sur mes refuges détruits
Sur mes phares écroulés
Sur les murs de mon ennui
J'écris ton nom

Sur l'absence sans désir
Sur la solitude nue
Sur les marches de la mort
J'écris ton nom

Sur la santé revenue
Sur le risque disparu
Sur l'espoir sans souvenir
J'écris ton nom

Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer

Liberté

Paul Éluard, *Poésies et vérités*, 1942